



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Festival Arz Pobl

DEL-2011-053

Numéro de la délibération : 2011/053

Nomenclature ACTES : Domaines de compétence – culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 18/05/2011

Date de convocation du conseil : 12/05/2011

Date d'affichage de la convocation : 12/05/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PERESSE, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Jacques PARMENTIER par M. Henri LE DORZE, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ

Était absent : M. Claude LE BARON

Festival Arz Pobl

Rapport de Christophe MARCHAND

L'association Echanges Culturels organise chaque année, au début du mois de juillet, un festival d'art et traditions populaires *Arz Pobl*.

Dans ce cadre, l'association Echanges Culturels a sollicité le partenariat de la ville de Pontivy pour un appui logistique, technique et financier. Cette collaboration doit être formalisée par une convention entre la Ville et l'Association.

Nous vous proposons :

- de donner un avis favorable au projet et d'autoriser le Maire à signer la convention ci jointe
- d'attribuer une subvention de 3 700 € pour l'organisation du festival 2011

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 19 mai 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**



CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL

Entre les soussignés :

La Ville de Pontivy, représentée par son Maire, Jean-Pierre LE ROCH, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du 16 mars 2008.
Ci-après dénommée « Délégations du Maire »

D'une part

Et

L'association dénommée ECHANGES CULTURELS
Représentée par son représentant légal Mme Marie-Hélène CONAN-LE BARON
en qualité de Présidente
Demeurant à 3 Rue de la Villemarqué à PONTIVY
Coordonnées téléphoniques 02.97.25.40.96

D'autre part

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

L'association « Echanges Culturels » a pour objet de favoriser les rencontres culturelles avec d'autres régions ou pays et d'en faire la promotion en programmant des spectacles.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'association « Echanges Culturels » organise chaque année, au début du mois de juillet, un festival international d'art et de traditions populaires le festival **Arz Pobl** ayant pour but la rencontre entre musiciens et danseurs bretons et des groupes venus d'ailleurs.

Sont invités à animer le festival en 2011 :

- La Lituanie
- La Sardaigne
- La Hongrie
- Deux régions françaises : Le Poitou & La Vendée
- Des groupes bretons

ARTICLE 2 : DUREE DU FESTIVAL

En 2011, le festival Arz Pobl se déroulera du 8 au 14 juillet.

ARTICLE 3 : MOYENS TECHNIQUES

La Ville de Pontivy mettra à la disposition de l'association « Echanges Culturels » différents moyens techniques :

- mise à disposition du Palais des congrès pour les spectacles et du matériel s'y rattachant (matériel de sonorisation, d'éclairage, miroirs, tables à repasser, fer à repasser, etc.)
- mise à disposition de la Chapelle du Château des Rohan dans le cadre de la présentation d'une exposition
- mise à disposition de matériel de sonorisation et d'éclairage complémentaires pour les spectacles, si nécessaire, à hauteur d'un montant de 2 700 € maximum (voir article 6 de la présente convention)
- mise à disposition de scènes couvertes ou non couvertes, de stands, de chapiteaux, de portants, de tables, de bancs, de barrières, de vitrines, de grilles caddy sous réserve de disponibilités du matériel ou de l'accord de prêt des collectivités ou autres sollicités
- mise à disposition de la chapelle St Ivy
- mise à disposition du parking jouxtant le Palais des congrès
- mise à disposition de plantes vertes

En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, tempête etc.) la ville ne sera pas tenue de trouver une solution de repli pour le déroulement des spectacles prévus en plein air.

L'association « Echanges Culturels » transmettra au service culturel de la Ville, le détail des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de ses animations au plus tard au courant du 1^{er} trimestre de l'année du festival.

ARTICLE 4 : MOYENS HUMAINS

La Ville de Pontivy mettra à disposition de l'association « Echanges Culturels » différents moyens humains :

- un responsable logistique au Palais des congrès pendant toute la durée du festival
- un interlocuteur en Mairie pour la préparation du festival

ARTICLE 5 : HEBERGEMENT ET REPAS

Les groupes invités au festival *Arz Pobl* sont accueillis au sein de familles pontivyennes et de familles résidant dans d'autres communes de Pontivy-Communauté, adhérentes de l'association « Echanges Culturels », ce qui contribue à tisser des liens avec les habitants d'autres pays d'Europe.

Outre l'hébergement, les familles d'accueil fournissent les repas en dehors des spectacles.

La Ville de Pontivy prendra en charge les repas des groupes invités par l'association « Echanges Culturels » dès lors qu'ils seront suivis d'un spectacle, sur une base fixée à 5 € / repas / personne pour l'année 2011.

L'association transmettra le détail des repas à la Ville avant le 30 avril de l'année du festival. Aucune modification ne sera prise en compte après cette échéance. Le règlement interviendra par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Détail des repas pour l'année 2011 :

samedi 9 juillet : Spectacle Cercle du Croisty et Bagag de Lann Bihoué au Palais des congrès à 21 h – 100 repas

lundi 11 juillet : Spectacle Hongrie & Vendée au Palais des congrès à 15 h – 80 repas

Spectacle Hongrie, Sardaigne & Vendée au Palais des congrès à 21 h – 105 repas

mardi 12 juillet : Spectacle Lituanie, Hongrie & Poitou au Palais des congrès à 21 h – 100 repas

mercredi 13 juillet : Spectacle Poitou, Sardaigne & Bretagne au Palais des congrès à 21 h – 100 repas

jeudi 14 juillet : Grand spectacle « Le Florilège Arz Pobl » sur la place Anne de Bretagne, suivi d'un fest-noz – 206 repas

Soit un total de 691 repas pour un montant de 3 455 €

ARTICLE 6 : MOYENS FINANCIERS

La Ville de Pontivy attribuera une subvention de 3 700 € à l'association « Echanges Culturels » pour l'organisation du festival **Arz Pobl**. Cette subvention sera versée à l'association au courant du mois de juin.

Les lieux et matériels sont mis à disposition de l'association « Echanges Culturels » à titre gratuit. La Ville prendra à sa charge la prestation technique (sonorisation & éclairage) des spectacles à hauteur d'un montant fixé à 2 700 € maximum pour l'ensemble du festival **Arz Pobl**.

La Ville de Pontivy ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel déficit de l'association, dans le cadre du festival **Arz Pobl**, déficit qui restera à la charge de l'association.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

La Ville de Pontivy s'engage à apporter son soutien au festival **Arz Pobl** par le biais de ses supports de communication habituels : affichage de la programmation du festival sur panneau lumineux, mention du festival sur les affiches et plaquettes éditées par la ville dans le cadre du festival de musiques, articles de présentation du festival sur le site internet de la ville et dans le journal culturel municipal « le Pontivyen Loisirs ».

L'association « Echanges Culturels » mentionnera le soutien de la Ville dans tous ses documents de communication, en insérant, notamment le logo de la Ville de Pontivy.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La convention sera résiliée en l'absence du respect par le cocontractant de ses obligations ou en cas de force majeure (problème de sécurité).

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

L'association « Echanges Culturels » est tenue de veiller au respect des lieux mis à sa disposition : propreté, nuisances sonores, consignes de sécurité, etc.

L'association « Echanges Culturels » transmettra le détail des animations du festival **Arz Pobl** au plus tard au courant du 1^{er} trimestre de l'année du festival.

L'association « Echanges Culturels » mentionnera dans tous ses bilans financiers le montant des prestations allouées par la Ville de Pontivy (subventions, mises à disposition des moyens techniques, humains...). Un décompte chiffré des différentes aides accordées, lui sera transmis par le service culturel de la ville à l'issue du festival **Arz Pobl**.

ARTICLE 10 : LITIGES

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la convention, les parties conviennent de se rapprocher afin de parvenir à un accord.

Si aucune solution n'était trouvée, le contentieux de la convention, contrat administratif, serait porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 11 – DUREE ET RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Cette convention est applicable pour les années 2011/2012/2013. L'ensemble des financements apportés par la Ville de Pontivy en 2011, à l'exception du montant de la subvention qui pourra évoluer, constitue un montant maximum pour les années 2012 et 2013, sauf signature d'une nouvelle convention.

Fait à Pontivy en 2 exemplaires le 18 mai 2011

Pour la Ville de Pontivy
Le Maire

Pour le cocontractant
La Présidente de l'Association

Jean-Pierre LE ROCH

Marie-Hélène CONAN-LE BARON